

Grenelle de l'environnement

Le tableau actualisé des mesures

Pour vous y retrouver dans la nuée d'annonces et de propositions dont a accouché le Grenelle, *Environnement Magazine* vous propose ce tableau de bord indiquant l'état d'avancement des mesures, actualisé au 15 janvier, à comparer au « point zéro » paru dans notre dernier numéro.

	Mesures annoncées fin octobre	État d'avancement au 15 janvier
AGRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> Passer les surfaces bio cultivées de 2 à 6 % en 2010 et à 20 % en 2020. Un repas bio par semaine dans les cantines publiques. Suspension des cultures commerciales d'OGM. Création d'une haute autorité sur les OGM. Réduire de 50 % l'usage des pesticides, « si possible dans les dix ans ». Suppression des 50 pesticides les plus dangereux d'ici à la fin de 2012 (dont 30 en 2008). Plan pour l'autonomie énergétique des exploitations agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> Le 19 décembre, signature d'une circulaire interministérielle visant à introduire l'agriculture biologique dans la restauration administrative de l'État (15 % de denrées issues de l'AB en 2010 et 20 % d'ici à 2012). Présenté en conseil des ministres le 19 décembre, le texte sur les OGM est le 1^{er} projet de loi post-Grenelle. Initialement programmé au Sénat le 15 janvier, son examen est reporté au 5 février. En conséquence, pas de loi à attendre avant les municipales. Gel des cultures du maïs Mon 810 : un arrêté est pris de façon transitoire le 5 décembre 2007, valable jusqu'au 9 février. Le comité de préfiguration de la Haute Autorité sur les OGM, créé par décret du 5 décembre, est chargé d'évaluer les risques scientifiques du Mon 810. Le 9 janvier, il émet « des doutes sérieux » sur ce produit. Le 12 janvier, Sarkozy demande au gouvernement d'activer la clause de sauvegarde. Le groupe pesticides devait rendre son premier rapport sur les indicateurs au ministre de l'Agriculture courant janvier. Le futur plan de réduction baptisé Ecophyto 2018 devrait être bouclé avant l'été pour une application en 2008. Liste des 30 produits les plus dangereux à supprimer attendue pour le 31 janvier. Après le Parlement, la directive cadre sur les pesticides a été discutée au conseil européen des ministres. Elle reprend l'idée de plans d'action nationaux de réduction.
AIR	<ul style="list-style-type: none"> Plan particules ciblant les PM_{2,5} (lire EM n° 1663 p. 83). Indice de qualité de l'air intérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Parlement européen a adopté la directive sur les PM_{2,5} (lire p. 13) qui donne comme « valeur cible » 25 µg/m³ dès 2010. Ce plafond deviendra contraignant qu'en 2015. L'AFsset a sorti des valeurs guides pour le formaldéhyde et le monoxyde de carbone. Normes pour les bâtiments neufs publics et privés en cours de rédaction. Chantiers en cours : identification des blocages législatifs et normatifs, création de nouvelles filières professionnelles (formations, contrats d'apprentissage...). Bâtiments publics : recensement des bâtiments, mise en place d'une méthodologie de rénovation thermique et de mise aux normes pour l'accessibilité aux handicapés.
BÂTIMENT	<p>Neuf :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les bâtiments, équipements publics et tertiaires en basse consommation (50 kWh/m²) dès 2010. Intégration systématique des énergies renouvelables. Toutes les collectivités pourront vendre de l'électricité sur le réseau. Logements privés : <ul style="list-style-type: none"> 2010 : passage à la réglementation THPE ; 2012 : généralisation de la basse consommation ; 2020 : tous les logements neufs passifs ou à énergie positive. <p>Existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bâtiments publics : bilan carbone obligatoire, rénovation des bâtiments de l'État dans les cinq ans. Objectifs énergétiques variables selon la taille de la collectivité et la nature des bâtiments. HLM : mise aux normes accélérée du parc, en commençant par les 800000 logements les plus dégradés. Bâtiments Anru : anticipation des normes futures, financement bonifié. Privé : rénovation du crédit d'impôt « développement durable », « prêts CO₂ » à taux réduit, outils de préfinancement ; DPE amélioré à chaque cession de logement et de locaux tertiaires, obligation de rénovation à l'étude ; effort particulier sur la classe G du DPE d'ici à 2012 ; plan de formation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Rendu début janvier, le rapport d'étape du comité opérationnel « Rénovation des bâtiments existants » propose 44 mesures : éco-prêt à taux zéro pour financer les réhabilitations lourdes, système d'incitations fiscales pour le tertiaire, mesures pour « faciliter le passage à l'acte » dans les copropriétés et les locations, amélioration du DPE... Études complémentaires nécessaires pour imposer le principe d'obligations de travaux à moyen terme (voir www.anah.fr/actualite/infos/pdf/Rapport-P1-07-01-08.pdf).
BRUIT	<ul style="list-style-type: none"> Résorption en cinq à sept ans des points noirs les plus dangereux. Triplement des budgets consacrés à la lutte contre le bruit routier et ferroviaire. Revalorisation de la TNSA. Observatoires du bruit dans les grandes agglomérations. 	<ul style="list-style-type: none"> Relèvement de 300 m de l'altitude des avions à l'arrivée de la région parisienne. Généralisation des procédures d'atterrissage moins bruyantes : les descentes en profil continu. En place au 1^{er} semestre 2008 pour les arrivées face à l'Est à Orly. Charte de développement durable pour Roissy prévue cet été. Doublage du produit de la taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires à Orly pour insonoriser 1500 logements (23 m€ en 2008). Modulation du taux de la TNSA sur les vols effectués entre 18 et 22 h pour les dix plus grands aéroports français. Subvention des opérations groupées d'insonorisation à 95 % contre 80 % actuellement.
DÉCHETS	<ul style="list-style-type: none"> Priorité à la prévention Taxer le suremballage L'incinération qu'en ultime recours Valorisation énergétique obligatoire en incinération 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la production d'OM de 5 kg/hab/an sur cinq ans, plans locaux de prévention financés par la TGAP. Tarification incitative obligatoire, soit en REOM, soit en TEOM avec part fixe et part variable. Réforme de la TEOM dans la loi de finances 2009. Diminution de 15 % de la part de l'enfouissement et l'incinération à l'horizon 2012. Pas de moratoire sur les nouvelles UIOM, mais supprimer les clauses de tonnages minimaux dans les contrats, dimensionner toute nouvelle UIOM à maximum 60 % du gisement local. Hausse de la TGAP sur la tonne enfouie (20 à 40 €/t) et création d'une taxe sur la tonne incinérée (5 à 10 €/t suivant efficacité énergétique). Point vert confirmé sur les Dasri (malgré un premier vote défavorable au Sénat), à l'étude sur les meubles et les déchets dangereux diffus (2009), extension du point vert aux emballages ménagers hors foyer.

DÉCHETS (suite)		<ul style="list-style-type: none"> Emballages ménagers recyclés à 75 % en 2012 (60 % en 2006), couverture des « coûts nets optimisés » de collecte, tri et traitement à 80 % par le producteur (56 % aujourd'hui). Recyclage matière et organique : parts de marché de 35 % en 2012, 45 % en 2015. Soutien à la méthanisation et à la valorisation du biogaz en carburant.
EAU	<ul style="list-style-type: none"> Épuration, protection des captages, qualité écologique des cours d'eau... 	<i>Rien de nouveau à signaler.</i>
ÉNERGIE ET CLIMAT	<ul style="list-style-type: none"> Réaffirmation du Facteur 4. Règle des 3 x 20 : 20 millions de tep de renouvelables supplémentaires en 2020 et 20 % de renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Étiquetage CO₂ des produits de la grande distribution d'ici à 2010. Allègement de la fiscalité sur les produits à faible contenu en carbone. Taxe carbone à l'entrée du territoire pour les produits importés à fort contenu en carbone, ou achat obligatoire de quotas de CO₂. Bilan carbone obligatoire pour toute personne morale, publique ou privée. Retrait des lampes à incandescence, extension de l'étiquette énergie, modes veille moins consommateurs. ENR : Plan biomasse, Plan chaleur renouvelable, révision de la PPI. Programme de R&D pour la séquestration géologique du CO₂. 	<ul style="list-style-type: none"> La fiscalité carbone est mal engagée : Bruxelles a renoncé à l'inclure dans son paquet « énergie et climat ». L'idée était d'ouvrir le marché des quotas de CO₂ à tout importateur de produit à fort contenu en carbone. Une confirmation : l'engagement de la France sur l'échéance intermédiaire de 2020 pour les gaz à effet de serre (- 20 % et « jusqu'à - 30 % sous certaines conditions », dixit Borloo à Bali). Identification en cours des points de blocages, notamment réglementaires, qui s'opposent au développement des ENR.
GOVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> Soumettre tous les grands projets publics à une décision négociée à cinq (État, patronat, syndicats, collectivités et ONG). Réformer le Conseil économique et social. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de 33 « comités opérationnels » chargés de traduire, thème par thème, les engagements du Grenelle en mesures concrètes. Premiers rendus attendus aux alentours du 15 janvier, les suivants au 15 mars. Point opérationnel toutes les six semaines avec les différents collèges. Suivi tous les ans à la date anniversaire. Une seule loi Grenelle est annoncée, après les municipales mais avant l'été 2008.
	<ul style="list-style-type: none"> Drôit à la transparence totale des informations environnementales et de l'expertise, y compris sur le nucléaire et les OGM. Insuffler une culture de l'évaluation en regroupant les 45 instances concernées. Élargir la loi NRE à des entreprises non cotées et aux entreprises publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport d'étape de Corinne Lepage sur la gouvernance écologique propose la création d'un délit de rétention d'information environnementale et sanitaire. Le rapport Lepage propose de créer une Haute Autorité de l'expertise et des statuts pour les lanceurs d'alerte (lire p. 20).
MER ET NATURE	<ul style="list-style-type: none"> Programme national de lutte contre l'artificialisation des sols. Création d'une « trame verte ». Mécanismes de compensation de la biodiversité. Pour une pêche « de haute qualité environnementale ». 	<ul style="list-style-type: none"> Urgence sur la biodiversité confirmée par le rapport « La biodiversité : L'autre choc ? L'autre chance ? » des sénateurs Laffitte et Saunier, présenté le 11 décembre (www.senat.fr/noticerap/2007/07-131-notice.html) Cartographie des continuités écologiques : deux ans de travail prévu.
NUCLÉAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Pas de nouveaux sites, mais « nous ne devons pas renoncer à cette énergie » (Nicolas Sarkozy). Transparence totale des informations. 	<i>Rien de nouveau à signaler.</i>
POLITIQUES PUBLIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Arbitrer toutes les décisions publiques en intégrant leur coût pour le climat et la biodiversité. Justifier les décisions « non écologiques ». Réaliser le bilan carbone de chaque ministère et chaque administration. Clauses environnementales dans le Code des marchés publics. 100 % de véhicules propres au renouvellement de la flotte des administrations 	<ul style="list-style-type: none"> Selon <i>Le Figaro</i>, seuls les ministères de l'Environnement et de l'Enseignement supérieur ont rendu le leur, malgré une échéance au 31 décembre 2007.
RECHERCHE	<ul style="list-style-type: none"> 1 milliard d'euros sur quatre ans sur les énergies et les moteurs, la biodiversité et la santé environnementale. Chaque euro pour le nucléaire sera compensé sur les technologies propres. 	<ul style="list-style-type: none"> Installation du comité opérationnel le 9 janvier, présidé par Marion Guillou (Inra). Rapport Lepage : consacrer 5 % des crédits publics de la recherche aux études sur les effets sanitaires et environnementaux de la technologie explorée.
SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"> Interdiction des produits phytosanitaires contenant des CMR de classes 1 et 2 à usage domestique et pour les lieux publics. Création de pôles recherche santé-environnement fédérant 400 chercheurs. Définition d'un PNSE II sur 2009-2012. Mission parlementaire sur l'organisation de la veille environnementale. Déclaration obligatoire de la présence de nanoparticules dans les produits. Campagne de mesure sur la pollution électromagnétique induite par la téléphonie mobile, revoir les seuils d'émissions. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du PNSE II confiée au président de l'Académie de médecine. Pas de nouveauté sur les champs électromagnétiques des antennes relais, mais Nathalie Kosciusko-Morizet a pris position contre la commercialisation de portables pour enfants.
SOLS POLLUÉS	<ul style="list-style-type: none"> Achever l'inventaire et hiérarchiser les actions pour 2010. Plan d'action sur la réhabilitation des stations-service fermées et sites pollués orphelins. 	<i>Rien de nouveau à signaler.</i>
TRANSPORTS	<ul style="list-style-type: none"> Plus de nouvelles routes et autoroutes, sauf « cas de sécurité, de congestion ou d'intérêt local ». Doubler le réseau de TGV : 2 000 km d'ici à 2020. Augmenter de 25 % la part du fret ferroviaire d'ici à 2012. 1 500 km de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre. Réduction de moitié des émissions du transport aérien. Taxe sur le kérosène. Transport fluvial : confirmation du canal Seine-Nord Europe, préparation du débat public sur Saône-Moselle, programme d'autoroutes maritimes. Bonus-malus pour les achats de voitures neuves, indexé sur CO₂ et particules. Écotaxe kilométrique pour les poids lourds, versée à l'Afitf. Péages urbains non écartés (loi d'expérimentation proposée). 	<ul style="list-style-type: none"> Les exceptions risquent de devenir la règle : feu vert pour l'A 65 entre Langon et Pau, doublement annoncé de la liaison Lyon-Saint-Étienne, A 104 à l'ouest de Paris. Une liste des projets maintenus et abandonnés est attendue pour le printemps. Signature du décret de DUP pour le tronçon français du Lyon-Turin et une section du TGV Bretagne-Pays-de-Loire. Fillon : feu vert pour le TGV Paca (tracé arrêté en 2008). <i>Rien de nouveau à signaler.</i> Canal Seine-Nord-Europe : DUP imminente. Modalités détaillées au JO du 30 décembre : bonus de 200 à 1000 € en dessous de 130 g/km (5000 € si moins de 60 g/km, + 300€ si destruction véhicule de plus de quinze ans), malus de 200 à 2600 € au-dessus de 160 g/km y compris pour les flexfuel. Elle devrait s'appliquer sur le réseau national non concédé (10 000 km).
URBANISME	<ul style="list-style-type: none"> Programme de reconquête des centres-villes en déclin. Plan de développement des écoquartiers. Scot : généralisation dans les zones sensibles ; renforcer leur caractère opposable ; y introduire des critères de performance énergétique et d'émissions de GES. Généraliser les plans climat territoriaux d'ici à la fin de 2012 pour les communautés d'agglomération ou urbaines et les PNR. Introduire l'adaptation aux changements climatiques et la maîtrise de l'énergie dans les objectifs de l'aménagement du territoire. Lutte contre l'étalement urbain : étude d'impact obligatoire pour toute nouvelle zone ; objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espace dans les documents d'urbanisme ; création de « zones de densification environnementale » à proximité des transports en commun. 	<i>Rien de nouveau à signaler.</i>